

**EN BELGIQUE : FRÉQUENTATIONS CITADINES ET AMÉNAGEMENTS  
SYLVICOLES  
L'EXEMPLE DE LA FORÊT DE SOIGNES**

par Stéphane **Vanwijnsberghe**<sup>1</sup>

## **RÉSUMÉ**

La forêt de Soignes est un grand massif de près de 4.400 ha situé à moins de 10 km du centre de Bruxelles. La pression récréative y est forte. Une pré-étude réalisée sur 80 ha situés en périphérie de la ville a révélé un niveau de fréquentation important : 800.000 visites/an soit 10.000 visites/ha/an (COLSON et al ., 2012). Dans ce contexte particulier, le service forestier a dû s'adapter pour continuer à gérer la forêt non pas dans un objectif de production de bois, mais dans un objectif de gestion des paysages, de conservation de la nature et d'accueil du public. Malgré tout, les coupes de bois se poursuivent dans ce contexte péri-urbain voire urbain.

Les forestiers ont dû « sortir du bois » pour communiquer : le vocabulaire forestier a été adapté, des conférences de presse sont organisées pour informer des travaux qui seront réalisés, les plans de gestion font l'objet d'une enquête publique, une plateforme participative, qui réunit gestionnaires et usagers, a été mise sur pied... Ces différentes initiatives permettent au service forestier de poursuivre la gestion de cette forêt située aux portes de la capitale de l'Europe.

## **1. Introduction**

La Forêt de Soignes couvre 4.383 hectares. Elle est localisée à moins de 10 km du centre de la capitale européenne. Jusqu'à la régionalisation des matières forestières en 1983, la forêt de Soignes, comme toutes les forêts publiques du Royaume, était gérée par l'Administration nationale des Eaux et Forêts.

Depuis la régionalisation, le massif est réparti entre les trois Régions du pays : 56% en Région flamande, 38% en Région de Bruxelles-Capitale, et 6% en Région wallonne. La partie bruxelloise – la partie la plus au nord du massif – est imbriquée dans un tissu urbain densément peuplé.

La Région bruxelloise comprend plus d'1,1 million d'habitants. La forêt de Soignes (partie bruxelloise) représente à elle seule 60% des espaces verts bruxellois ouverts au public. C'est ainsi l'espace vert récréatif majeur de la Région de Bruxelles-Capitale.

## **2. Évolution du contexte**

Au cours de l'histoire de la forêt de Soignes, les objectifs de gestion ont fortement évolué. Jusqu'à la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, les fonctions cynégétiques et de production de bois ont orienté la gestion du massif. A cette époque, les ventes en forêt de Soignes représentaient près de la moitié des recettes de l'ensemble des forêts domaniales belges (BILLEN, 1995) et la chasse était réservée à la Couronne.

A partir de la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, qui coïncide avec l'apparition du secteur tertiaire, les préoccupations récréatives et paysagères prennent de plus en plus d'importance. Les employés, qui forment

---

Ingénieur – Chef de la sous-division Nature & Forêt – Bruxelles Environnement. Conseiller du Ministre de l'Environnement. Collaborateur scientifique ULG - Gembloux Agro-Bio Tech.

une classe moyenne de plus en plus prospère, disposent de quelques loisirs et de nouveaux modes de transport (chemins de fer et tramway) qui rendent la forêt plus facilement accessible. Des associations de toutes sortes se créent et font entendre leur voix auprès de l'Administration forestière (création de la Ligue des Amis de la Forêt de Soignes en 1905). Dès lors, la gestion de la forêt ne peut plus viser uniquement des objectifs de production, mais doit également tenir compte de considérations esthétiques, sociales et écologiques (CORVOL, 2005).

Pour l'Administration, habituée à gérer les forêts dans un objectif de production de bois, il ne fut pas aisé d'intégrer ces nouvelles attentes du public dans sa gestion. La révolution des peuplements a progressivement été allongée<sup>1</sup> et plusieurs projets de plans d'aménagement ont été préparés par l'Administration et discutés au sein de la Commission Aménagement nommée par les Ministres qui se sont succédés. Mais seul le projet de 1890 fut approuvé par le politique. Il sera néanmoins très vite remis en question. Le dernier projet de plan d'aménagement a été préparé dans les années 1970 (LEJEUNE, 1976). Il ne sera jamais approuvé par les autorités mais sera néanmoins appliqué par les gestionnaires.

La production de bois a ainsi été progressivement reléguée au second plan et la chasse a progressivement été abandonnée<sup>2</sup>.

Dans ce contexte, le public réagit de plus en plus négativement aux coupes de bois. En 1995, stimulé par la demande chinoise, le prix du bois de hêtre augmente jusqu'à atteindre des prix jamais atteints dans le passé (près de 200 €/m<sup>3</sup> en 1997 et 1998). Une rumeur circule dans l'opinion publique selon laquelle la forêt de Soignes serait gérée dans le seul objectif de production de bois et que le gestionnaire cherche à maximiser les ventes. Les médias et les parlementaires s'emparent du sujet. De nombreux articles dénoncent les coupes et le Ministre est interpellé au Parlement. C'est en 1999 qu'un groupe de promeneurs (des personnes retraitées ou en fin de carrière), résidents en lisière de forêt et fascinés par le patrimoine paysager de la futaie de hêtres crée une nouvelle association « *L'Association Protectrice des Arbres en Forêt de Soignes* » (APAFS). Elle regroupe une élite intellectuelle et sociale (anciens ambassadeur, professeurs d'université, chirurgiens...) qui fait pression pour limiter les coupes. Le Ministre donne instruction à son Administration de préparer un projet de plan de gestion qu'il décide de soumettre à l'avis du public (aucune contrainte légale n'imposait cette consultation). Son objectif était de créer un vaste débat sur la forêt de Soignes, duquel devait ressortir un consensus sur les objectifs de gestion du massif. Dans l'attente du plan de gestion, les ventes ont été suspendues<sup>3</sup>. Ce plan de gestion sera approuvé par arrêté du Gouvernement du 30 avril 2003. Il aura permis de trouver un terrain d'entente entre les différentes attentes sur la forêt<sup>4</sup>.

### **3. Objectifs de gestion**

L'objectif du plan de gestion approuvé en 2003 est de tendre vers une forêt sociale (selon la conception de ROISIN (1977))<sup>5</sup> qui satisfait, dans le présent et pour le futur (gestion durable), les différentes fonctions aujourd'hui reconnues au massif – les fonctions de conservation de la nature, paysagère, récréative et éducative – par leur intégration cohérente dans la gestion du site (gestion intégrée et différenciée) (VANWIJNSBERGHE, 2003).

La gestion sylvicole est toujours pratiquée. Elle vise d'abord à l'entretien du massif plutôt qu'à la production de bois. Une sylviculture est toujours pratiquée. En moyenne, chaque année 200ha sont parcourus en

<sup>1</sup> « *Par ordonnance du 12 octobre 1545, Charles-Quint fixe la révolution à 80 ans. Ce n'est que lors du rachat de la forêt de Soignes par l'Etat belge, en 1843 que la révolution passe à 100 ans. A partir de 1886, elle est portée à 120 ans. En 1971, elle est de 180 ans* » (LIENARD (1971) in DELVAUX, 1983)).

<sup>2</sup> La chasse a été suspendue en 1974 et est interdite sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale depuis 1991.

<sup>3</sup> Les ventes de lots de gros bois ont été suspendues entre 1999 et 2001. Seuls des lots de bois de chauffage et de chablis ont été maintenus à la vente durant ces années.

<sup>4</sup> Le répit sera de courte durée. Les tensions reprendront avec l'annonce en 2009 des menaces qui pèsent sur la hêtraie dans le cadre du changement climatique.

<sup>5</sup> « *... Dès lors que l'on reconnaît à la forêt diverses fonctions aujourd'hui bien établies et que chacune de celles-ci sous-entend implicitement la satisfaction d'un besoin particulier de l'homme et de la société, c'est dans l'accomplissement de chacune de ces fonctions que la forêt remplit son rôle social* » (ROISIN, 1977).

éclaircie et 15 ha de vieille hêtraie sont régénérés (VANWIJNSBERGHE *et al.*, 2013). Près de 7.000 m<sup>3</sup> sont ainsi mis sur le marché lors de la vente annuelle. Le prix des gros bois avoisine les 100 €/m<sup>3</sup>. La vente de bois (bois d'œuvre et bois de chauffage) rapporte environ 450.000 €/an.

#### **4. Soutien à la gestion**

##### **4.1. Introduction**

Dans ce contexte particulier, le service forestier a dû s'adapter et développer des moyens de soutien à la gestion pour lui permettre de gérer la forêt. Ces moyens visent à :

- objectiver les problèmes auxquels la forêt est (ou sera) confrontées, comme par exemple l'impact du changement climatique sur la forêt, en commanditant des recherches et études thématiques ;
- asseoir une compétence technique reconnue par les autres Administrations avec lesquelles le service forestier est amené à collaborer, les instances de Conseil du Gouvernement, les Associations et le public ;
- communiquer de façon proactive et efficace.

Une nouvelle fonction a également été créée ; celle de surveillant forestier. Ce personnel qui circule à pied ou à vélo en forêt, vient en appui aux gardes forestiers dans leur mission de police. Le rôle des surveillants forestiers est d'informer et de sensibiliser le public au respect et à la préservation de la forêt, de sa faune et de sa flore<sup>7</sup>.

##### **4.2. Développement des connaissances**

###### **a) Réalisation d'études**

Toute question importante touchant à la forêt fait l'objet d'une étude confiée à un centre spécialisé indépendant dont la compétence ne peut être remise en cause (Centre de recherches, Universités...). A titre d'exemples, les études<sup>8</sup> suivantes ont récemment été réalisées :

- Étude sur l'évolution du potentiel stationnel à l'horizon 2000 et 2100 par l'ULG - Gembloux Agro-Bio Tech (DAISE *et al.*, 2011) ;
- Etude de dendroécologie du hêtre par l'ULG - Gembloux Agro-Bio Tech (LATTE *et al.*, 2015) ;
- Etude paysagère par le bureau d'étude Champagne, Ardenne, Bourgogne de l'ONF (BLIN *et al.*, 2014) ;
- Développement d'une stratégie de régénération en futaie régulière par le Centre de Développement Agroforestier de Chimay (TIMAL *et al.*, 2015) ;
- ...

Ces études viennent en appui de la préparation d'un nouveau plan de gestion qui devrait être approuvé en 2017<sup>9</sup>.

###### **b) Réalisation de suivis et d'inventaires**

Des inventaires et des monitorings ont également été mis en place pour suivre l'évolution du massif, tels :

<sup>6</sup> A partir de l'année 2000, on assiste à une diminution brutale du prix du bois de hêtre. Suite à une gelée tardive au-delà de 350m d'altitude au sud de la Belgique, de micro lésions dans l'écorce des hêtres ont entraîné des attaques de scolytes qui ont conduit à une dépréciation générale du bois de hêtre sur le marché asiatique.

<sup>7</sup> Cette fonction a été créée en 1995 lors de l'adoption du nouveau règlement de circulation. Plus d'informations sur la fonction de surveillant forestier sont présentées dans le livre de COLSON *et al.* (2012) page 113.

<sup>8</sup> Tous les rapports des études sont disponibles sur le site de Bruxelles Environnement : [www.bruxellesenvironnement.be](http://www.bruxellesenvironnement.be)

<sup>9</sup> Le groupe de travail pour la préparation du nouveau plan de gestion a été mis sur pied en décembre 2009. Il se compose de Bruxelles Environnement (BE), de la Commission Royale des Monuments et des Sites (CRMS), de la Direction des Monuments et des Sites (DMS), de la Direction de l'Urbanisme (DU) et de représentants des associations (2). Au 26/02/2016, il a été réuni 12 fois.

- Inventaire forestier permanent par placettes permettant de disposer, en continu, d'informations pertinentes sur l'état du patrimoine forestier (LEJEUNE *et al.*, 2008) ;
- Inventaire des arbres remarquables<sup>10</sup>. Cet inventaire vise à identifier les arbres de la forêt reconnus comme remarquables (VANWIJNSBERGHE, 2014) ;
- Inventaires de la faune et de la flore. Ces inventaires réalisés périodiquement visent à connaître la diversité des espèces présentes en forêt et leur évolution au cours du temps ;
- Monitoring sanitaire des hêtres et des chênes. Ce monitoring a été développé en 2009. Il vise à suivre annuellement l'évolution de l'état sanitaire des deux essences les plus présentes en forêt de Soignes (BRAEMS *et al.*, 2010) ;
- Monitoring des milieux, de la faune et de la flore. Dans le cadre de la désignation des sites Natura 2000, ces monitorings visent à suivre l'évolution de l'état des milieux et de la biodiversité ;
- ...

Ces données permettent également d'objectiver les réponses aux questions posées par les Parlementaires ou les médias.

#### **c) Choix d'un label de certification de gestion durable**

Après l'adoption du plan de gestion par le Gouvernement bruxellois en 2003, le choix du label de gestion durable de la forêt fut posé. Le Ministre de l'époque opta pour la labélisation FSC portée par les associations de conservation de la nature (WWF) plutôt que la labélisation PEFC portée par la filière bois. Ce choix visait à couper court aux affirmations qui circulaient fin des années '90, accusant le gestionnaire d'une gestion forestière orientée uniquement vers la production de bois.

#### **4.3. Information et communication**

##### **- Vocabulaire**

Le vocabulaire technique forestier est étroitement connoté à la fonction de production du bois. Dans le cadre d'une forêt péri-urbaine, certains termes sont perçus par le citoyen comme choquants. Plusieurs ont ainsi été revus, comme par exemple, « terme d'exploitabilité », auquel on préfère « terme de maintien ». On évite également, autant que possible, d'utiliser des expressions comme « abattre un arbre » que l'on remplace par « mettre au sol » ou « coucher » un arbre. Ces adaptations du vocabulaire participent à une meilleure communication vers le public.

##### **- Rédaction d'articles et de livres**

Les recherches réalisées en forêt de Soignes font l'objet de publications dans des revues spécialisées (la revue Forêt.Nature<sup>11</sup> ou Silva Belgica) et/ou dans la revue de l'association des Amis de la Forêt de Soignes. Ces publications visent à informer le public des recherches en cours qui auront une influence sur la gestion de la forêt. Ces articles permettent également de donner aux journalistes des condensés vulgarisés des études réalisées.

Une collaboration entre quatre universités du pays a permis de faire le point sur l'état des connaissances scientifiques sur l'avenir du hêtre – et du paysage emblématique de la Hêtraie cathédrale – en forêt de Soignes. Cet article (CLAESSENS *et al.*, 2012) a été publié en plein débat du Parlement sur l'impact du changement climatique sur la hêtraie sonienne<sup>12</sup>.

<sup>10</sup> En collaboration avec l'Association Protectrice des Arbres en Forêt de Soignes.

<sup>11</sup> Anciennement Forêt Wallonne.

<sup>12</sup> Suite à la présentation des résultats de l'étude sur l'évolution du potentiel stationnel à l'horizon 2000 et 2100 (DAISE, 2011) les réactions de l'APAFS furent vives : « Au cours d'une conférence de presse tenue le 15/11/2009, s'appuyant sur des résultats préliminaires, la Ministre bruxelloise de l'Environnement, Evelyne Huytbroek, conclut à l'élimination complète de la hêtraie équiennne, la hêtraie cathédrale, puisque qu'elle envisage de réduire la plantation de hêtres aux vallons, en excluant donc les plateaux. La Forêt de Soignes, secteur bruxellois, sera diversifiée, donc banalisée. Cette décision dépasse l'imagination ! Elle mérite le nom de vandalisme, soit la destruction irréversible d'un chef-d'œuvre conçu par l'association de l'humain et du végétal.

Le service forestier collabore également avec d'autres services forestiers à la rédaction de livres comme par exemple un livre sur le développement de l'accueil du public dans les massifs forestiers et les espaces naturels (COLSON *et al.*, 2012). Ce livre est le fruit d'une collaboration avec la Région Wallonne (Belgique), la France, la Suisse et le Luxembourg.

Ces initiatives contribuent à assoir la réputation du service forestier dans sa mission de gestion des forêts.

**- Journées d'étude et colloques**

Des après-midi d'étude et des colloques sont également organisés. Y sont présentées les études en cours ou finalisées.

Les après-midi d'études (du 16/05/2007 et du 30/09/2009) étaient destinées à informer les Administrations avec lesquelles le service forestier est amené à collaborer, les instances de Conseil du Gouvernement ainsi que les Associations.

Un colloque de niveau international a été organisé dans le cadre de l'année internationale de la forêt avec les autres gestionnaires du massif le 29/11/2011. Il était destiné aux scientifiques, aux Administrations forestières du pays, aux écoles forestières ainsi qu'aux Administrations avec lesquelles le service forestier est amené à collaborer, aux instances de Conseil du Gouvernement, aux Associations et au tout public. Les actes du colloque<sup>13</sup> ont été publiés par l'association *les Amis de la Forêt de Soignes*.

**- Site web**

Dans le cadre du Fonds de la Société générale de Belgique géré par le Fondation Roi Baudouin, un site web a été développé en 2002 pour l'ensemble du massif. La gestion du site a été reprise par la Plateforme de la Forêt de Soignes. L'objectif est d'y rendre accessible un maximum d'informations, de permettre au public de partager des informations ou de poser des questions et formuler des suggestions. Ce site bilingue a régulièrement été amélioré pour en faciliter son utilisation.

**- Brochures**

De nombreux dépliants et brochures à destination du public sont également édités. Ils visent à informer le public sur des évolutions de la réglementation (désignation d'espaces de jeux pour les mouvements de jeunesse, de nouvelles zones protégées...), sur certains sites particuliers (Rouge-Cloître, Trois-Fontaines...), sur certaines espèces animales (chevreuil, renard...), sur certaines espèces végétales problématiques (renouées du Japon...).

---

*Elle ne peut s'expliquer que par l'ignorance de la valeur culturelle, historique et esthétique de ce patrimoine classé, irremplaçable, dont bénéficie Bruxelles, la Belgique, l'Europe... notre objectif prioritaire, assurer la pérennité de la hêtraie équienne de Soignes [Hêtraie cathédrale], est un échec à ce jour... Les préoccupations sociales de l'IBGE [Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement récemment rebaptisé Bruxelles Environnement] actuel ne sont guère compatibles avec notre optique historique et paysagère de la sylviculture. Il faut, dès aujourd'hui, dire non à la destruction de notre forêt, sans réserve, parce que :*

1. *il n'y a pas d'arguments scientifiques suffisamment irréfutables pour justifier un tel forfait ;*
2. *quelle que soit l'argumentation, la hêtraie sonienne constitue un patrimoine qui ne peut être décimé sans encourir la réprobation du monde civilisé » (VAN DER STRICHT, 2010).*

*« Depuis 2006, vu les dégâts des tempêtes et les prédictions climatiques, l'IBGE a émis un doute flagrant sur la nécessité de préserver et de régénérer la hêtraie de Soignes [Hêtraie cathédrale]. Voilà la menace : la hêtraie n'est pas malade mais fragilisée par le vieillissement et le doute des gestionnaires ! » (ROCMANS, 2012).*

Ces questions furent relayées au Parlement bruxellois qui organisa une visite en forêt le 13/07/2010. Une audition des associations (Amis de la forêt de Soignes, Natagora, Natuurpunt et APAFS) fut également organisée quelques mois plus tard (le 8 février 2011), ainsi que des gestionnaires des autres régions et de la CRMS [Commission Royale des Monuments et Sites] (le 15/11/2011). Les résultats de l'étude de dendroécologie sur le hêtre (LATTE *et al.*, 2015) ont permis d'apporter les éléments scientifiques pour que la menace du changement climatique soit effectivement prise en compte dans les réflexions en cours sur le nouveau plan de gestion.

<sup>13</sup> Colloque « Quel(s) futur(s) pour la forêt de Soignes ? Welke toekomst voor het Zoniënwoud ? » au Palais des Académies (Bruxelles, 29 nov 2011). Actes parus dans *Soignes-Zoniën Numéro spécial 2012*.

Dans le cadre du Plan directeur<sup>14</sup> de la forêt de Soignes, une revue est également éditée depuis 2006 en collaboration avec les gestionnaires des autres régions.

**- Panneaux d'information**

Des panneaux d'information sont installés en forêt, à certains endroits particuliers, pour signaler certains sites (réserves naturelles, réserves archéologiques, monuments...). Ceux-ci sont également installés pendant des laps de temps déterminés pour informer d'un chantier (travaux à la voirie forestière, chantiers d'abattage...).

**- Contacts avec les médias**

Le service forestier est régulièrement contacté par les médias sur des sujets d'actualités, sur des informations qu'ils ont reçues de sources diverses... Ces demandes sont toujours des opportunités pour faire passer des messages auprès d'un large public.

Des conférences de presse sont également organisées pour communiquer auprès du grand public. A titre d'exemple, la conférence de presse du 16 novembre 2006 avait pour but de présenter la stratégie de régénération des vieux peuplements de hêtres et les abattages qui allaient être réalisés au cours de l'année (dont les premières grandes mises à blanc<sup>15</sup>). Le Président de l'APAFS est intervenu au cours de la conférence de presse pour soutenir le projet d'abattage qui était présenté. L'écho dans les médias a été positif. Les chantiers se sont déroulés sans réaction des médias et avec peu de réaction de la part du public.

Régulièrement, la forêt de Soignes fait l'objet de questions parlementaires. Les sujets abordés dans ces débats sont fréquemment relayés dans les médias. Les collaborations avec les scientifiques permettent de cadrer ces débats et d'éviter les polémiques futiles.

#### **4.4. De la communication à la consultation**

Le projet de plan de gestion a été soumis à une vaste consultation du public. L'objectif était de permettre aux citoyens de se prononcer sur l'intérêt et le bien fondé des nouvelles dispositions. Cette consultation publique a été effectuée via différents canaux (dépliants, soirées de présentation du projet, articles et annonces dans les médias...). Sur les 20.000 formulaires qui ont été distribués, près de 3.500 avis ont été renvoyés. Via internet, 500 talons réponses ont également été envoyés. 40 avis détaillés ont également été reçus par les Instances consultatives du Gouvernement (Commission royale des monuments et sites, Conseil supérieur de la nature...), communes, universités et centres de recherches, associations...

Cette consultation n'était pas obligatoire en 2003, mais les avis reçus ont été analysés et ont permis de faire évoluer le projet initial pour arriver à la version approuvée par le Gouvernement.

Depuis 2004<sup>16</sup>, les projets de plan de gestion multifonctionnel doivent obligatoirement être soumis à une enquête publique<sup>17</sup>.

---

<sup>14</sup> Le 'Schéma de structure de la forêt de Soigne' qui a fait l'objet d'un accord (déclaration d'intention de collaboration) entre les Ministres des trois régions le 10 novembre 2008.

<sup>15</sup> Une de ces mises à blanc – de plusieurs hectares et de plusieurs centaines de mètres de longueur – a été réalisée à la lisière de la forêt avec le carrefour Léonard. C'est une des portes de Bruxelles venant du sud du pays. Situé au croisement de l'autoroute E411 et du Ring0, c'est le carrefour le plus fréquenté du pays où défile chaque jour plusieurs centaines de milliers de voitures qui rejoignent la capitale ou contournent Bruxelles pour rejoindre le nord du pays. Il fait quotidiennement l'actualité à la radio pour ses embouteillages récurrents.

<sup>16</sup> Ordonnance du 18 mars 2004 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement.

<sup>17</sup> Pour les plans de gestion unifonctionnel :

- depuis 2012 pour les plans de gestion Natura2000 et plans de gestion des réserves naturelles ou forestières (Ordonnance relative à la conservation de la nature du 1<sup>er</sup> mars 2012) ;
- depuis 2013 pour les plans de gestion patrimoniale (Code Bruxellois d'Aménagement du Territoire du 13 septembre 2013).

#### **4.5. De la consultation à la participation**

Le plan de gestion de 2003 prévoyait la mise en place d'une plateforme participative. L'objectif est de mettre autour de la table le gestionnaire et les différents utilisateurs de la forêt et associations pour développer ensemble des projets. Ainsi, au lieu de soumettre des projets finalisés à l'avis du public, les projets sont présentés et discutés à différentes étapes clés. Cette démarche permet d'arriver plus rapidement à des projets finalisés, acceptés par tous. La plateforme a également un pouvoir d'initiative, et peut, le cas échéant, proposer de travailler sur des projets précis.

Dans le cadre du plan directeur de la forêt de Soignes, cette plateforme a été étendue en 2012 à l'ensemble du massif<sup>18</sup>.

#### **4.6. De la participation à la co-gestion**

Le public est demandeur de participer activement à la gestion du massif. Des sociétés privées et des associations demandent à pouvoir financer et participer à la réalisation de plantations. Des sociétés et des mouvements de jeunesse sollicitent également le service forestier pour des travaux au bénéfice de la forêt. Il est leur proposé des chantiers de ramassage des déchets le long des voiries, de mise en tas des rémanents d'exploitation après un chantier d'exploitation...

L'inventaire des arbres remarquables a été réalisé en partenariat avec l'*Association Protectrice des arbres en Forêt de Soignes*.

Dans le cadre de la plateforme participative, des chantiers sont également mis sur pied comme par exemple la lutte contre certaines espèces végétales exotiques invasives (*Prunus serotina*, *Acer rufinerve* ...). Un dépliant a été préparé par un groupe de travail de la plateforme pour sensibiliser le public à un comportement responsable et respectueux de la forêt. L'objectif est que ce dépliant soit distribué par des volontaires et le service de surveillance de la forêt (gardes et surveillants forestiers). Une réflexion est également en cours pour évaluer d'autres appuis qui pourraient être apportés aux gestionnaires.

### **5. Conclusion**

Dans le cadre de la gestion d'une forêt péri-urbaine (voire urbaine) comme la forêt de Soignes, le service forestier de la Région de Bruxelles-Capitale a dû s'adapter et développer des moyens qui viennent en appui à la gestion : développement des connaissances, communication... Ces moyens se sont avérés nécessaires pour que la compétence technique du service forestier soit reconnue.

Traditionnellement, le service forestier, comme d'autres Administrations (armée, police...) est connu pour être une des « grandes muettes » pour sa non-communication. Dans le contexte urbain, il est apparu nécessaire de « sortir du bois » et de communiquer de façon proactive plutôt que d'essuyer des critiques, et devoir, a posteriori, se justifier, voire se défendre. Cette communication doit être adaptée pour être comprise par un public non-initié (simplification du message, adaptation du vocabulaire...).

A l'heure actuelle, la seule information du public n'est plus suffisante. Le public demande à être acteur dans la gestion de la forêt. Néanmoins gérer une forêt ne s'improvise pas. Des connaissances pointues qui s'acquièrent au cours d'une formation spécialisée et d'une longue pratique sont nécessaires.

En s'ouvrant au public, et en osant le dialogue avec celui-ci, le forestier ne peut que gagner en crédibilité et en liberté dans l'exercice de son métier : la gestion de la forêt. En tant que spécialiste de la forêt, il a un rôle essentiel à remplir dans le cadre d'une gestion multifonctionnelle durable : maintenir l'équilibre entre les différentes fonctions que la société demande à la forêt de remplir et éviter qu'une fonction ne prenne le dessus sur les autres.

---

<sup>18</sup> Accord interrégional du 30 avril 2012 pour la mise en place d'une structure de concertation dans le cadre du Schéma de structure de la forêt de Soignes.

**RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

- (1) BILLEN C. (1995) – *La presse bruxelloise et la forêt de Soignes, au tournant du siècle*. In : La nature hors la ville. Les forêts péri-urbaines. Centre national de la recherche scientifique, Institut d’histoire moderne et contemporaine, cahier d’études 1995 (forêt, environnement et société, XVIe – XXe siècle) : pp. 67-69.
- (2) BLIN M., VANWIJNSBERGHE S., REINBOLD G., HUVENNE P., PLUMIER JF. (2014). Étude paysagère de la forêt de Soignes bruxelloise. *Forêt Wallonne* **128**, 14-25.
- (3) BRAEM S., JONARD M., VANWIJNSBERGHE S., DEFOURNY P., PONETTE Q. (2010). Bilan de santé de la forêt de Soignes bruxelloise. *Forêt Wallonne* **105**, 15-25.
- (4) CLAESSENS H., LANGHOR R., DROUET T., LA SPINA S., JONARD M., VINCKE C., PONETTE Q., VANWIJNSBERGHE S. (2012). Quel avenir pour la « hêtraie cathédrale » de Soignes ? Bases de réflexion pour une prise de décision. *Forêt Wallonne* **120**, 3-21.
- (5) COLSON V., GRANET A.-M., VANWIJNSBERGHE S. (2012). *Loisirs en forêt et gestion durable : l’aménagement récréatif et touristique intégré des massifs forestiers et des espaces naturels*. Gembloux, Les presses agronomiques de Gembloux, 303p.
- (6) COLSON V., BRAUN M., DOIDI L., VAN DE VELDE W., SCHOONBROODT O., VANWIJNSBERGHE S. (2012). L’estimation de la fréquentation et l’analyse des flux de visiteurs en forêt de Soignes. Résultats d’une étude exploratoire. *Forêt Wallonne* **117**, 13-26.
- (7) CORVOL A. (2005) – Mutations et enjeux en forêt de Soignes : les années 1900. *Journal forestier suisse* **156** (2005) **8**, 279-287.
- (8) DAISE J., VANWIJNSBERGHE S., CLAESSENS H. (2011). Analyse de l’adéquation actuelle et future des arbres à leurs stations en forêt de Soignes bruxelloise. *Forêt Wallonne* **110**, 3-21.
- (9) DELVAUX J. (1983) – Forêt de Soignes. Propos d’un iconoclaste. *Les Naturalistes belges*, Groenendael, **65** (1) : pp. 1-45.
- (10) LATTE N., KINT V., DROUET T., PENNINGCKX V., LEBOURGEOIS F., VANWIJNSBERGHE S., CLAESSENS H. (2015). Dendroécologie du hêtre en forêt de Soignes : Les cernes des arbres nous renseignent sur les changements récents et futurs. *Forêt.Nature*, **137**, 24-37.
- (11) LEJEUNE P., ALDERWEIRELD M., RONDEUX J. (2009). L’apport d’un inventaire forestier par échantillonnage à la gestion de la forêt de Soignes (Région de Bruxelles-Capitale) in *La forêt de Soignes, Connaissances nouvelles pour un patrimoine d’avenir*. Mardaga, Wavre, 240p.
- (12) LEJEUNE X. (1976) – *Projet d’aménagement de la forêt de Soignes*. Adm. des Eaux et Forêts, Ministère de l’Agriculture, 71p+14cartes.
- (13) ROCMANS P. (2012) – Hêtraie de Soignes, patrimoine unique, bio et durable ! *Défense environnement Bruxelles. Verdediging milieu Brussel*. juillet-août-septembre. 1-11.
- (14) ROISIN P. (1977) - La forêt sociale - le tourisme en forêt. *Annales de Gembloux*, **83**, pp. 69-76.
- (15) TIMAL G., VANWIJNSBERGHE S. (2015). – Développement d’une stratégie de régénération en futaie régulière tenant compte de la stabilité, de l’état sanitaire et de l’âge des peuplements : le cas de la hêtraie sonienne bruxelloise. *Forêt Wallonne* **134**, 3-22.
- (16) VAN DER STRICHT J. (2010) – La forêt de Soignes, un patrimoine bafoué ! *La Lettre aux habitants*. Association des Comités de Quartier Ucclois **63**, 2-5.
- (17) VANWIJNSBERGHE (2003) - *Plan de gestion de la Forêt de Soignes – partie de Bruxelles-Capitale*. IBGE, 2003, 163 pages + 18 annexes.
- (18) VANWIJNSBERGHE S., COULON M., SCHOONBROODT O., LECLERCQ D., VERKENNE E., BLOCK C., VAN DE VELDE W., SWERTS B., AERTSEN B., COLLET E. (2013). Du libre parcours à la mise en place d’un cloisonnement l’exploitation. L’expérience du service forestier de la Région de Bruxelles-Capitale. *Silva Belgica* **120-3/2013**, 10-20.
- (19) VANWIJNSBERGHE S. (2014). Arbres remarquables en forêt. Leur identification, préservation et valorisation en forêt de Soignes (partie bruxelloise). *Forêt Wallonne* **128**, 26-37.